



## IL FAUT QUE LES IFI TRADUISENT EN ACTES LEUR DISCOURS POUR L'EMPLOI ET CONTRE LES INÉGALITÉS

**Déclaration du groupement Global Unions<sup>1</sup> à l'occasion des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale Washington, 11-13 avril 2014**

### *Introduction*

1. Le léger ajustement à la hausse des prévisions de croissance économique publiées au début de 2014 par le FMI et la Banque mondiale, qui résultent d'un modeste assouplissement des politiques d'austérité de certains pays, n'auront pas d'impact significatif sur le déficit mondial d'emplois. Les PIB de plusieurs pays développés, d'Europe en particulier, ne sont toujours pas revenus à leurs niveaux d'avant la crise mondiale de 2008-2009 et les niveaux d'emploi de pratiquement toutes les économies avancées restent nettement inférieurs à leurs pics antérieurs à la crise. En réalité, la croissance économique et celle de l'emploi pourraient marquer le pas dans beaucoup de marchés émergents et économies en développement par le jeu des sorties de capitaux et de la baisse des prix des produits de base.

2. Les institutions financières internationales (IFI) devraient faire suivre d'effets leur intention déclarée d'accorder plus d'attention à l'emploi en contribuant à relancer la demande globale dans des pays où la production accuse des décalages et en faisant en sorte que leur soutien financier optimise la création d'emplois décents. Ayant fait de la création d'emplois une de ses priorités stratégiques, la Banque mondiale devrait en profiter pour appliquer la recommandation du *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois* en soumettant toutes les activités qu'elle finance à des évaluations en termes d'emploi. Elle devrait aussi suivre l'exemple de la plupart des autres bailleurs de fonds multilatéraux en adoptant un programme de garantie des normes du travail exhaustive et qui ait force de loi.

3. Les IFI doivent prendre des mesures faisant en sorte que l'attention qu'elles portent à la montée des inégalités ne soit pas contrecarrée par leurs propres programmes de prêt. Le travail de sape opéré par le FMI contre les normes du travail et les institutions de la négociation collective dans plusieurs pays européens, par exemple, a déjà eu sur la répartition des revenus un impact important qui devrait encore s'accroître à l'avenir. Un réexamen ainsi qu'une refonte des politiques du marché du travail du FMI s'imposent d'urgence. Par ailleurs, le FMI devrait veiller à ce que sa conditionnalité et ses conseils en matière de politique budgétaire contribuent à réduire les inégalités. La Banque mondiale devrait elle aussi s'efforcer d'élaborer une approche des questions liées au marché du travail et à la protection sociale conforme aux préoccupations qu'elle affiche en matière d'inégalité.

---

<sup>1</sup> Le groupement Global Unions se compose de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui compte 176 millions de membres dans 161 pays, des Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, IAEA, FIJ, IndustriALL, ITF, UITA, ISP et UNI), de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

## **Persistance du déficit d'emplois**

4. Les prévisions révisées relatives à la croissance économique mondiale publiées par la Banque mondiale et le FMI au début de 2014 laissent paraître un optimisme absent depuis 2011, lorsque des politiques d'austérité mal inspirées avaient provoqué un nouveau déclin généralisé et, dans le cas de la zone euro, la deuxième phase de sa récession à double creux. Dans ses *Global Economic Prospects* de janvier 2014, la Banque mondiale annonçait que l'économie mondiale était arrivée à un tournant par rapport à la récession de 2009 et, une semaine plus tard, la mise à jour des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI faisait état de sa première révision à la hausse, modeste, de ses prévisions de croissance après six révisions trimestrielles successives à la baisse.

5. Ces deux institutions financières attribuent la révision à la hausse de leurs prévisions de croissance aux décisions prises dans les économies avancées pour alléger "le fardeau de l'assainissement des finances publiques", c'est-à-dire au report de la mise en œuvre d'objectifs irréalistes de réduction des déficits. C'est dans la zone euro que ce fut le plus flagrant, avec l'ajournement des objectifs d'assainissement budgétaire adopté par la Commission européenne et qui devrait entraîner en 2014 la première croissance positive du PIB depuis 2011. Des mesures similaires d'assouplissement de l'assainissement budgétaire ont été décidées pour les pays en crise par la Commission et ses partenaires de la "troïka", la Banque centrale européenne et le FMI, après que ce dernier ait reconnu avoir utilisé des multiplicateurs budgétaires qui sous-évaluaient l'impact négatif des politiques d'austérité. Toutefois, aucune mesure n'a été prise pour remédier aux ravages causés par ces politiques erronées.

6. Bien que la décision d'alléger quelque peu ces politiques budgétaires récessionnistes ait été bienvenue, la dernière édition du rapport de l'Organisation internationale du travail sur les *Tendances mondiales de l'emploi* montre que le déficit mondial d'emplois ne donnera aucun signe d'amélioration tant que persisteront les tendances actuelles. Dans beaucoup d'économies avancées, et en particulier dans les pays de la zone euro touchés par la crise, les politiques d'austérité de ces dernières années continuent de peser lourdement sur la demande globale tandis qu'on ne peut compter sur des prêts à des conditions abordables pour financer des investissements créateurs d'emplois par les petites et moyennes entreprises ou pour relancer la grande consommation.

7. La demande globale est encore freinée par les efforts visant à réduire les coûts de main-d'œuvre dans ces pays comme dans d'autres aussi. Cela s'est fait en recourant notamment à des mesures législatives d'abaissement des normes minimales du travail et de réduction de la couverture de la négociation collective. Dans beaucoup d'économies de marché émergentes, les sorties de capitaux et des devises très fluctuantes sont source d'instabilité et d'un ralentissement d'une croissance génératrice d'emplois. Dans les pays en développement, dont plusieurs souffrent d'une chute des prix des produits de base, l'emploi informel reste extrêmement répandu. D'après l'OIT, près de 840 millions de travailleurs et leurs familles vivent avec moins de 2 dollars par jour.

8. Des taux de chômage et de sous-emploi élevés, des salaires en baisse ou ayant perdu tout rapport avec l'augmentation de la productivité expliquent la diminution de la part du travail dans le revenu national de la plupart des économies, tant dans les pays en développement que dans les pays avancés. Ce phénomène, qui s'est accentué avec le recul de la progressivité de l'impôt et la réduction des dépenses sociales dans de nombreux pays, explique la progression des inégalités de revenu qu'ont connu, à quelques exceptions près, tous les pays.

9. Le FMI et la Banque mondiale ainsi que d'autres organismes internationaux ont exprimé leurs préoccupations devant les divergences croissantes des discours tenus par les directions des grandes entreprises. Ces deux institutions ont analysé leurs implications. Les rapports qu'elles ont publiés concluent que les inégalités de revenu et de patrimoine qui se creusent constituent des sources d'instabilité et compromettent une croissance durable.

### ***Il faut que les mots soient suivis d'actes***

10. Toutefois faudrait-il encore que les deux IFI transposent au niveau opérationnel le regain d'attention qu'elles prétendent porter aux conséquences négatives des inégalités et la nécessité de donner la priorité à la création d'emplois. Dans le cas de la Banque mondiale, des mesures ont été annoncées mais rien n'a été fait à ce jour. La nouvelle *stratégie du Groupe de la Banque mondiale* précise qu'un de ses deux objectifs majeurs sera de "stimuler la croissance des revenus pour les 40 pour cent inférieurs", et la Banque a annoncé que la création d'emplois de qualité sera un des cinq thèmes transversaux qui guideront son action.

11. Reste à savoir quelle sera la structure particulière et le mandat qui seront associés à la nouvelle priorité de la Banque mondiale qu'est la création d'emplois et comment celle-ci sera mise en pratique dans les activités qu'elle finance. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2013 : Emplois* (RDM 2013) recommande d'évaluer l'impact sur l'emploi de tous les programmes et projets de la Banque mondiale avant leur exécution, mais la Banque n'a pas encore indiqué si elle adoptera cette pratique.

12. La Banque mondiale n'a pas non plus fait savoir comment elle compte appliquer les recommandations du *Groupe indépendant d'évaluation du Rapport Doing Business* (RDB) publiée en juin 2013 autrement qu'en changeant le département de la Banque dans lequel ce rapport est produit. Le Groupe indépendant faisait remarquer que l'utilisation, jusqu'à sa suspension en 2009, d'un indicateur du travail consistant à donner la meilleure note aux pays où la réglementation du travail est la plus faible était en contradiction avec les conclusions et les recommandations du RDM 2013.

13. Le Groupe indépendant a recommandé que la Banque mondiale supprime définitivement l'indicateur relatif au travail du RDB et élabore une politique du marché du travail plus équilibrée en dehors du projet *Doing Business*. Il recommandait aussi d'éliminer l'indicateur du taux d'imposition du RDB qui attribuait le meilleur classement aux pays qui avaient les taux d'imposition et de cotisations sociales des entreprises les plus bas, y compris pour ce qui est des pensions et de la santé et la sécurité des travailleurs. Ces recommandations d'une des publications phares de la Banque mondiale contredisent sa volonté affichée de donner la priorité à l'emploi de qualité et réduire les inégalités.

14. La Banque mondiale devrait aussi adopter un système de sauvegarde intégré en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre du réexamen en cours et de l'actualisation de sa politique de sauvegarde sociale et environnementale, et l'appliquer à tous ses prêts. Depuis l'adoption par la Banque africaine de développement (BAD) de la *Sauvegarde opérationnelle 5 : Conditions de travail, santé et sécurité* en décembre 2013, la Banque mondiale est devenue une des rares grandes banques multilatérales de développement à ne pas imposer aux emprunteurs de se conformer aux normes fondamentales du travail ou aux normes de santé et sécurité professionnelles.

15. S'inspirant de l'exemple de trois autres grands bailleurs de fonds multilatéraux, la Banque mondiale devrait imposer que les activités qu'elle finance respectent les normes fondamentales du travail et les critères de santé et sécurité professionnelles. Comme

l'exigent ces autres institutions, les emprunteurs de la Banque mondiale devraient également fournir aux travailleurs des informations sur leurs conditions d'emploi, prévoir des procédures de retrait et des mécanismes de recours et appliquer les normes relatives aux chaînes d'approvisionnement.<sup>2</sup>

### ***Les programmes du FMI contredisent ses prétendues préoccupations pour l'emploi et les inégalités***

16. Le FMI, qui a publié plusieurs rapports sur le thème de *la croissance et de l'emploi*, et sur les conséquences négatives des inégalités de revenu, ne manifeste pas le même degré d'attention au chômage et aux inégalités dans ses programmes de prêts et les conseils sur les politiques qu'il prodigue aux pays. En préconisant des programmes d'austérité rigoureux, il a favorisé des taux de chômage à deux chiffres dans plusieurs pays d'Europe et qui ont même dépassé les vingt-cinq pour cent en Grèce et en Espagne.

17. S'agissant des conditions de travail, les conseils du FMI et la conditionnalité de ses prêts ont consisté à réduire ou geler les salaires minimums, simplifier les procédures de licenciement, réduire les indemnités de licenciement et affaiblir la négociation collective. En contradiction avec sa rhétorique prétendant "protéger les travailleurs, pas les emplois", les mesures visant à limiter et réduire les prestations accordées aux chômeurs sont allées de pair avec des changements facilitant les licenciements et limitant leur coût.

18. Les changements législatifs préconisés par le FMI, parfois seul et parfois avec ses partenaires de la troïka, ont fortement affaibli les institutions de la négociation collective dans plusieurs pays européens. Les rapports *Jobs and Growth* du FMI se disent favorables à une coordination des mécanismes de la négociation collective, y compris à l'échelon national et à celui du secteur lorsque celui-ci compte un grand nombre de petites entreprises. Mais en réalité, le Fonds s'est efforcé de systématiquement démanteler, affaiblir ou rendre inopérants les dispositifs de négociation collective à l'échelon national ou à celui du secteur dans les pays où il a de l'influence. Dans les pays où les structures de négociation collective au niveau de l'entreprise sont peu institutionnalisées en particulier, ces pressions se sont traduites par un recul marqué de la couverture de la négociation collective. Le Portugal par exemple a connu une diminution de la couverture de 85 pour cent en quatre ans.

19. Ce recul rapide de la couverture de la négociation collective dans plusieurs pays d'Europe a eu un impact prononcé sur la répartition des revenus dans ces pays, la part du travail dans le revenu national diminuant encore du fait d'une réduction de la force de négociation des travailleurs. Cette perte d'influence des travailleurs consécutive au recul et à la baisse de la taille de leurs organisations pourrait aussi avoir pour conséquence majeure d'encore éroder les politiques budgétaires redistributives, le mouvement syndical ayant été l'instrument moteur de la promotion de régimes fiscaux et de programmes sociaux progressistes favorables aux tranches de la population à bas revenu.

---

<sup>2</sup> Outre la BAD, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a une exigence de performance globale en matière de conditions de travail, l'International Finance Corporation (IFC) a une norme de performance dans le même domaine et la Banque asiatique de développement (BAsD) a une garantie en matière de santé et sécurité au travail. Les critères de la BAD, la BERD et l'IFC exigent des emprunteurs qu'ils se conforment aux normes fondamentales du travail, c'est-à-dire des droits humains fondamentaux reconnus à l'échelon international dont doivent jouir tous les travailleurs, quel que soit le niveau de développement de leur pays, et qui sont définis dans les conventions de l'OIT relatives à la liberté syndicale et au droit de la négociation collective, à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession, à l'éradication du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

20. Le fait qu'une institution qui se dit de plus en plus préoccupée par le creusement des inégalités de revenu et de richesse promeuve des mesures qui affaiblissent la négociation collective et réduisent le poids des travailleurs dans la société semble dépourvu de toute logique. Il faut que le FMI dépasse le stade de l'expression théorique de ses préoccupations devant les inégalités, qu'il procède à un examen complet des mécanismes par lesquels ses programmes et ses conseils contribuent à ces inégalités et les adapte en conséquence.

### **Recommandations du groupement Global Unions**

#### *Mesures de soutien à la reprise économique*

21. Le FMI et la Banque mondiale devraient :

- Promouvoir, par le biais de leurs conseils sur les politiques et leur assistance financière, une action ciblée pour soutenir la demande globale et l'emploi dans les pays confrontés à de graves déficits de production et d'emplois ou à des ralentissements de la croissance;
- S'opposer aux mesures d'austérité et aux réductions des dépenses publiques qui en résultent dans des domaines qui fournissent un soutien social, favorisent l'activité économique productive et constituent la base du fonctionnement de services publics stables, et préconiser une stabilisation des finances publiques par un accroissement des recettes fiscales prélevées sur les hauts revenus;
- Contribuer aux investissements dans les infrastructures, l'éducation et des services publics de qualité, notamment l'économie des soins, afin d'améliorer leur potentiel productif à long terme et d'accompagner le passage à une économie sobre en carbone.

#### *Mesures propices au travail décent et à la réduction des inégalités*

22. Le FMI et la Banque mondiale devraient :

- Préconiser des politiques et programmes actifs du marché du travail afin de promouvoir le maintien de l'emploi et le travail partagé jusqu'à ce qu'une reprise de la croissance de l'emploi soit assurée, et soutenir également des initiatives ciblées de création d'emplois pour les jeunes;
- Cesser de promouvoir la déréglementation du marché du travail et contribuer au contraire à inverser la montée des inégalités de revenu en souscrivant à une négociation collective renforcée et à des salaires minimums robustes dans le cadre d'un ensemble cohérent de politiques du marché du travail favorisant une croissance plus inclusive;
- Faire en sorte que les femmes profitent de ces mesures de politique afin d'éviter que se creusent davantage les écarts entre hommes et femmes en matière d'emploi et de revenu;
- Évaluer les projets d'activités financées par les IFI en fonction de leur impact sur l'emploi, et veiller à ce qu'elles contribuent à créer du travail décent, en particulier par l'adoption par la Banque mondiale d'une garantie des normes du travail;

- Aider les pays à rétablir ou instaurer des politiques budgétaires qui réduisent les inégalités par le biais de régimes fiscaux plus progressifs et d'une couverture étendue des programmes de protection sociale;
- Élaborer des plans d'action visant à soutenir la mise en place d'un socle universel de protection sociale tel qu'il a été conçu par l'OIT, adopté par les Nations unies et convenu lors de réunions du G-20.

*Mesures pour une réglementation financière et une fiscalité efficaces*

23. Le FMI et la Banque mondiale devraient :

- Aider à améliorer l'octroi de moyens de financement abordables aux petites et moyennes entreprises, faciliter leur intégration dans les chaînes mondiales de valeur et veiller à ce qu'elles puissent offrir un travail décent à leurs salariés;
- Favoriser la concrétisation des engagements pris par le G-20 et le Conseil de stabilité financière à mettre un terme aux groupes "trop gros pour faire faillite" en protégeant les activités bancaires de détail contre la volatilité des activités bancaires d'investissement et de marché, réglementer les produits dérivés hors cote et le secteur bancaire parallèle, et mettre en œuvre des cadres correcteurs;
- Promouvoir des mesures plus énergiques pour contrer l'érosion des assiettes fiscales et obtenir une réforme des régimes fiscaux au profit d'impôts plus progressifs sur une assiette plus large et déplacer la fiscalité de l'emploi vers les activités préjudiciables à l'environnement et non productives;
- Appuyer des mesures plus fortes pour faire en sorte que des recettes ne disparaissent pas dans des paradis fiscaux en exigeant l'échange automatique d'informations et des mesures pour stopper l'érosion de l'assiette fiscale et les transferts de bénéfices par les entreprises multinationales;
- Soutenir l'introduction et la mise en œuvre de taxes sur les transactions financières (TTF) afin de dissuader les comportements spéculatifs et de créer de nouvelles sources de financement, et interdire le courtage automatique à grande fréquence.

24/3/2014